

## FICHE AMENDEMENT

**Proposition d'amendement au « Projet de protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne »**

**Déposé par Messieurs Ernâni Lopes et Manuel Lobo Antunes**

**Qualité : - Membre et suppléant -**

---

**Nouveau 2 ( en substitution des §2 et 3) : Selon la procédure et pour les effets prévus dans le Protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de la proportionnalité, la Commission envoie toutes ses propositions législatives directement aux Parlements nationaux des Etats-membres.**

**8- ~~Le Parlement européen examine avec les parlements nationaux comment promouvoir de façon efficace la coopération inter-parlementaire au sein de l'Union européenne. Les parlements nationaux et le Parlement européen promouvoir la coopération inter-parlementaire au sein de l'Union européenne.~~**

---

Nouveau §2: Il nous paraît qu'une référence à la procédure prévue dans le protocole sur la subsidiarité permet d'éviter des duplications.